



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 3315-2024/ARR/DAJI

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI / DRH	2
JONC	1
Archives NC	1
DAJI	1
Intéressé	1

ARRÊTÉ

portant délégation de signature à monsieur Jean-Philippe DINH, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative par intérim à la direction des affaires juridiques et institutionnelles de la province Sud

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 3947-2019/ARR/DJA du 19 décembre 2019 portant délégation de signature aux agents de la direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Vu l'arrêté n° 3102-2024/ARR/DRH/NG du 20 juin 2024 portant nomination par intérim de monsieur Jean-Philippe DINH – attaché d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie – en qualité de chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative à la direction des affaires juridiques et institutionnelles de la province Sud ;

Vu le rapport n° 132601-2024/1-ACTS/DAJI du 1 juillet 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 7 juin 2024 et pour la durée de son intérim, monsieur Jean-Philippe DINH, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative par intérim, reçoit délégation permanente à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'assemblée de la province Sud :

- tout document relatif au champ d'attribution de son service ;
- les titres de congés annuels des agents de son service ;

- la notification des actes préparés par son service ;
- la certification du caractère exécutoire des actes émis par la province Sud.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.